

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC**

AR Prefecture

043-214301624-20241204-DEL2024_063-CC
12/2024

N° 2024/063

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Convention avec la Fondation 30 millions d'amis

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, indique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la campagne de limitation de la prolifération des chats errants libres sur le territoire de la commune, il y a lieu de reconduire pour l'année 2025 la convention de stérilisation et d'identification avec la Fondation 30 millions d'amis.

La Fondation 30 millions d'amis participe à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification, la commune prenant en charge les 50% restant. Il est proposé de conventionner sur la base d'une prise en charge communale de 1 100€ équivalent à un budget de 55€ pour 20 chats.

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 👉 Approuve les termes de la convention pour la stérilisation et l'identification des chats libres errants entre la commune et la Fondation 30 millions d'amis
- 👉 Autorise le Maire à signer cette convention et tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

